



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4163

Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et L'Association Culturelle France Hong Kong Limited, pour l'organisation de la 2e édition du festival "Lumieres Hong Kong", du 29 novembre au 2 décembre 2018

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4163 - SAVOIR-FAIRE EN TERMES D'ORGANISATION D'EVENEMENTS LUMIERE - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCE HONG KONG LIMITED, POUR L'ORGANISATION DE LA 2E EDITION DU FESTIVAL "LUMIERES HONG KONG", DU 29 NOVEMBRE AU 2 DECEMBRE 2018 (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques et accueille le monde et la Lumière chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières.

De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival sur plusieurs soirées depuis 1999, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire.

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, la Ville de Lyon est contactée par des collectivités ou des acteurs privés, de France ou de l'international, pour la réalisation, à titre onéreux, de prestations d'assistance à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a été contactée par l'Association Culturelle France Hong Kong Limited qui souhaitait commander à la Ville de Lyon des prestations du fait de son savoir-faire en termes d'organisation d'événement lumière et au vu de l'image et de la notoriété de la Fête des Lumières. Du 23 au 25 novembre 2017 a donc eu lieu la première édition de l'événement « Lumières Hong Kong », qui a accueilli plus de 500 000 visiteurs.

Cette année, l'Association Culturelle France Hong Kong Limited souhaite organiser la deuxième édition de « Lumières Hong Kong », du 29 novembre au 2 décembre 2018, et ainsi commander à la Ville de Lyon des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

18 bâtiments historiques et sites emblématiques dans le quartier Central sur l'île de Hong Kong ont été pressentis pour recevoir des projections de lumière et des installations : Kowloon Park Piazza, Kowloon Park Hong Kong Heritage Discovery Centre, 1881 Heritage, Hong Kong Cultural Center, Hong Kong Cultural Center piazza & Clocktower, Hong Kong City Hall, Edinburgh Place, General Post Office, Pedestrian Subway, Statue Square, Duddell Street, Fringe Club, Tai Kwun Parade Ground, Tai Kwun Barrack Lane, PMQ, Man No Temple, LKF Amphitheatre, Peninsula Hotel.

L'Association Culturelle France Hong Kong Limited organise ce Festival, en collaboration avec le « Tourism Commissioner » (Secrétaire d'Etat au Tourisme) et le « Hong

Kong Tourism Board » (Office de Tourisme de Hong Kong), ainsi qu'avec les services du Patrimoine du Leisure and Cultural Services Department (Service d'Etat en charge de la Culture et des loisirs).

Le budget prévisionnel artistique et technique de l'événement est de 1 à 1.3 millions d'euros.

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, la tarification globale et forfaitaire est évaluée à 30 000 € nets de TVA, conformément à l'article 259 B du Code Général des Impôts.

La mission confiée à la Ville de Lyon comprend trois phases :

Prestations	Montants nets de TVA
Phase 1 : Elaboration du cahier des charges et assistance à la préparation des éléments de la consultation	10 000 €
Phase 2 : Assistance à la sélection des opérateurs	10 000 €
Phase 3 : Assistance à l'accompagnement des équipes sélectionnées et au lancement de l'opération	10 000 €

A ce titre, la convention jointe au rapport détaille les missions de l'équipe de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que le prix de vente de ces éléments et les modalités de réalisation des engagements.

Vu la délibération n° 2015/1065 du 27 avril 2015 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Culturelle France Hong Kong Limited pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> édition de l'événement « Lumières Hong Kong », est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit 72954, imputation 7788 – 024 – 77.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT